Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260629-2026093_DEL-DE

LE CITÉ JARDIN RHEU

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-093

Le lundi 29 juin 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme YVET, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusées : Mme O'SULLIVAN (pouvoir à M. BRÉMOND), Mme MACIÉ (pouvoir à Mme TEBESSI), Mme LOURDAIS (pouvoir à M. LAIZÉ), Mme LIVIER MABILLE (pouvoir à M. L'HOSTIS) et Mme GUENÉ.

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 23.06.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 27

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : CRÉATION D'UN CONSEIL DES AÎNÉS

Rapporteur : **Mme YVET**

La création d'un Conseil des Aînés s'intègre dans un dispositif de démocratie participative souhaité par la municipalité.

Il aura pour objet de donner une meilleure visibilité aux actions en faveur des aînés et permettra de poursuivre les réflexions initiées lors du dernier mandat.

La rédaction d'un règlement de fonctionnement est donc proposée afin d'en définir les contours.

Son but est de rendre le public ciblé acteur dans les développements et actions à entreprendre pour une ville bienveillante avec ses aînés en particulier.

Cela passe par la création d'un groupe de Séniors volontaires pour œuvrer aux côtés des élus dans une réflexion transversale et prospective. Le Conseil des aînés sera force de proposition ; ce ne sera pas une instance décisionnelle.

La durée du Conseil des Aînés sera de 3 ans.

Il pourrait être composé au maximum de 15 personnes sur critères :

- être à la retraite,
- résider dans la commune du Rheu,
- être inscrit sur la liste électorale,
- ne pas être élu / élue ou conjoint conjointe d'un élu /élue municipal.e,
- s'engager de manière volontaire, bénévole et à titre individuel,
- faire acte de candidature.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260629-2026093_DEL-DE

La nomination de ses membres répondra, dans la mesure du possible aux critères suivants :

- être représentatif des quartiers,
- être représentatif des générations,
- respect de la parité Femme/Homme,
- adhésion au règlement de fonctionnement de l'instance,
- être disponible,
- être force de propositions.

En cas de candidatures importantes, une liste complémentaire, par ordre d'arrivée, sera établie.

Enfin, la présidence de l'instance reviendra à Monsieur le Maire qui pourra être représenté par un élu ou une élue qui serait ainsi interlocuteur privilégié ou interlocutrice privilégiée du Conseil des Aînés avec une présence de droit aux séances plénières du Conseil.

Le Conseil des aînés comprendra une assemblée plénière et des commissions thématiques au nombre de 2 (1 par semestre) par an et pouvant être étendu si besoin.

Vu l'avis favorable de la commission Vie et Cohésion de la Cité du 09 juin 2026

Considérant l'intérêt de développer des actions en faveur des personnes de plus de 60 ans ayant cessé leur activité professionnelle,
Considérant le développement de cet axe dans le cadre de l'adhésion de la Ville au réseau Ville Amie des Aînés

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la création du Conseil des Aînés,
- valide la durée du Conseil des Aînés sur une durée de 3 ans.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650

Bruno LESNÉ